



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 30 mai 2012** à 18 h 30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	22/05/2012
Affichage	22/05/2012

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	24	9

THEME : PATRIMOINE 2

**OBJET : CONVENTION DE
PRET MATERIAUTHEQUE
RESEAU DES SITES
MAJEURS DE
VAUBAN/VILLE DE
BRIANÇON.**

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, MUSSON Pascal, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

DAERDEN Francine pouvoir à PONSART Marie-Hélène.
GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie.
DUFOUR Maurice pouvoir à GUERIN Nicole.
JIMENEZ Claude pouvoir à PROREL Alain.
NICOLOSO Alain pouvoir à PEYTHIEU Eric.
BRUNET Pascale pouvoir à CODURI Laetitia.
JALADE Jacques pouvoir à PETELET Renée.
ROUBAUD Sabin pouvoir à VALDENNAIRE Catherine.

Absents-Excusés :

DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin.



Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.

Rapporteur : Yvon AIGUIER.

Comment montrer l'étendue de l'œuvre fortifiée de Vauban, la diversité de ses constructions et des matériaux utilisés ? Pour y répondre, le Réseau des Sites Majeurs de Vauban a réalisé une matériauthèque itinérante, rassemblant vingt et une pierres (éléments de remparts, d'échauguette et de couverture) des douze fortifications.

Après Besançon, Longwy, Briançon s'est proposée pour l'accueillir durant le printemps 2012. La matériauthèque est exposée dans l'accueil du service du patrimoine, Porte de Pignerol.

Une convention de prêt est présentée en annexe, définissant les conditions de chaque partie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les dispositions de la convention ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, ladite convention, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Maire,

Gérard FROMM



TRANSMIS LE 04 JUIN 2012

PUBLIÉ LE 04 JUIN 2012

NOTIFIÉ LE 05 JUIN 2012

Compte-tenu du caractère itinérant de cette exposition sur les douze sites du Réseau Vauban, sa présentation ne pourra faire l'objet d'aucune prolongation sur l'un des sites.
Un fichier numérique des cartels de cette exposition sera fourni avec l'exposition. Leur impression est à la charge du bénéficiaire.

Article 1

Le bénéficiaire s'engage à prendre toutes les mesures utiles à la conservation et la sécurité de ces objets, tant pendant la mise en place que durant l'exposition.
Les frais d'enlèvement de l'exposition de Briançon seront à la charge du bénéficiaire.

Article 2

Les pierres seront présentées sur des socles en bois à **l'accueil du Service du Patrimoine (ancien corps de garde des officiers), Porte de Pignerol à Briançon.**

L'exposition sera surveillée :

- pendant les heures d'ouverture,
- en dehors de ces heures, la salle d'exposition sera fermée à clé.

Article 3

Les recommandations particulières concernant certains objets fragiles ou dégradés sont spécifiées dans l'inventaire annexé à la présente convention. Sauf accord écrit du prêteur, le bénéficiaire n'est pas autorisé à effectuer des opérations pouvant affecter l'intégrité physique des objets (décadrement, désoclage, nettoyage...).

Article 4

Le bénéficiaire s'engage à rendre la matériauthèque dans un état identique à celui où elle lui a été prêtée.

Comme convenu entre le prêteur et le bénéficiaire, les objets ne seront pas assurés durant le temps de leur exposition.

Article 5

Le bénéficiaire sera autorisé à utiliser l'image des objets prêtés à des fins éditoriales ou promotionnelles, à condition que soit mentionnée de manière explicite leur collection d'origine. Un exemplaire d'éventuelles publications sera remis au prêteur.

Article 6

La présente convention peut-être résiliée unilatéralement par le prêteur en cas de non respect des recommandations figurant aux articles 1 et 2. Il en avertira le bénéficiaire par lettre recommandée dans les meilleurs délais.

Article 7

En cas de litige, les deux parties s'engagent à trouver un accord à l'amiable.

Fait en quatre exemplaires originaux, le

Pour le Réseau Vauban
Le Président

Pour la Ville de Briançon
Le Maire

Jean-Louis FOUSSERET

Gérard FROMM

Inventaire matériauthèque par caisse

Caisse n°1 / h25 x 150 x L84cm / Poids approximatif : 45 kg

Place forte de Neuf-Brisach, Grès rose des Vosges, utilisé pour les chaînages d'angle des bâtiments, 18,28 kg

Citadelle d'Arras, brique d'origine provenant de la porte Dauphine, 2,34 kg

Citadelle de Besançon, pierre de Chailluz, provenant de l'anticlinal, 2,90 kg

Citadelle d'Arras, pavé d'origine de la cour de l'arsenal, 4,10 kg

Citadelle de Mont-Louis, Galet de rivière utilisée pour les remparts, 9,48 kg

Citadelle de Mont-Louis, Pierre de granit utilisée principalement pour les parapets et les chaînages d'angle, 3 à 5kg

Caisse n°2 / h25 x 160 x L119cm / Poids approximatif : 45kg

Enceinte de Saint-Martin-de-Ré, Tuile canal traditionnelle (aussi appelée tuile creuse, et localement tuile "tige de botte"), 1,52 kg

Besançon, tour bastionnée de Chamars, Brique d'origine (1687) provenant de la plate-forme, 2,40 kg

Besançon, tour bastionnée de Chamars, Brique d'origine (1687) provenant de la plate-forme, 2,34 kg

Briançon, fort des Trois-Têtes, Pierre calcaire provenant de l'angle nord-ouest du château, 35kg

Caisse n°3 / h25 x 150 x L84cm / Poids approximatif : 70kg

Enceinte urbaine de Villefranche-de-Conflent, Marbre rose d'origine, utilisé pour les remparts, 30 kg

Tour de Tatihou, Pierre de granit utilisée dans les remparts, 20 kg environ

Enceinte urbaine de Villefranche-de-Conflent, Cayrou (brique locale) d'origine, utilisée dans les parapets et pour les échauguettes, 18 kg

Caisse n°4 / h25 x 150 x L84cm / Poids approximatif : 45kg

Enceinte de Saint-Martin-de-Ré, Pierre calcaire d'origine, extraite du fossé de la place et utilisée pour les remparts, 20 kg environ

Place forte de Mont-Dauphin, Marbre rose provenant de l'ancienne carrière d'Eygliers, élément d'origine de la grande gargouille centrale, 25 kg (environ)

Caisse n°5 / h25 x 142,5 x L94cm / Poids approximatif : 30kg

SUR LE DESSUS DE LA CAISSE : Citadelle de Besançon, Lauzes provenant de la demi-lune du front Saint-Étienne

Place forte de Longwy, Pierre calcaire à bossage d'origine, utilisée dans les remparts, 25 kg

Place forte de Mont-Louis, Lauze de la toiture d'une maison de particulier, 1,56 kg, la plus grande

Briançon, fort des Trois-Têtes, Ardoise d'origine, provenant de la toiture d'un magasin à poudre, 1,10 kg, la plus petite.

Caisse n°6 / h25 x 135x L95cm / Poids approximatif : 37kg

Citadelle de Blaye Pierre calcaire extraite de la carrière sur place, 30kg environ

Fort Médoc, Terre provenant du rempart, 3 kg

Tour Dorée de Camaret-sur-Mer, 4 composantes de l'enduit, posé lors de la restauration à l'identique en 2007 : sable orangé de Radenac, chaux aérienne, brique pilée de Craon, brique pilée plus orangée de Haute Normandie, 2,30 kg

TOTAL de 21 pierres.